

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### Séance du 18 SEPTEMBRE 2025

Le jeudi 18 septembre 2025 à 19h00, les membres du Comité syndical du SERA se sont réunis dans la Salle de l'Espace culturel de rencontre de la commune de CHATILLON LA PALUD sous la présidence de M. Thierry DEROUBAIX, Président du syndicat, dûment convoqués le 11 septembre 2025.

Collège intérêts communs : 30 délégués en exercice	Nombre de délégués présents : 18	Nombre de votants : 21
<p><u>Présents</u> : <i>Abergement-de-Varey</i> : M P DEYGOUT, M L. ROBERT ; <i>Ambérieu-en-Bugey</i> : M T. DEROUBAIX, M C. DE BOISSIEUX, M J. GUERRY, M. J RIGAUD <i>Ambronay</i> : M F. BUFFET ; <i>Ambutrix</i> : M N. DAMIANS ; <i>Bettant</i> : M G. ROUYER, M T. BERNARD suppléant ; <i>Château-Gaillard</i> : M E. VINCONNEAU ; <i>Châtillon-La-Pallud</i> : M D. LAMY, M P. VERNE ; <i>Oncieu</i> : M D. JACQUEMIN, Mme G. SOUZY ; <i>Saint-Jean-le-Vieux</i> : M S. MONNET ; <i>Saint-Maurice-de-Rémens</i> : M H. MORIN ; <i>Torcieu</i> : M G. VALERIOTI ;</p>		
<p><u>Pouvoirs</u> : <i>Château-Gaillard</i> : M JP. THIBAUD à M T. DEROUBAIX ; <i>Saint-Maurice-de-Rémens</i> : M E. GAILLARD à M H. MORIN <i>Torcieu</i> : Mme E. BARBARIN à M G. VALERIOTI</p>		

M. VINCONNEAU a été désigné en qualité de secrétaire de séance

### Attribution du marché de travaux pour l'opération de « Mise en Séparatif des réseaux assainissement rue de la Poste et Route de Vaux », commune de Bettant

Monsieur le Président explique en préambule que selon les règles établies par la convention de groupement de commande entre le SERA et la commune de Bettant, le rapport d'analyse des offres a été présenté aux membres du groupement le 4 août 2025.

Le SERA a lancé une consultation pour répondre aux besoins de l'opération de « mise en Séparatif des réseaux d'assainissement rue de la Poste et route de Vaux sur la commune de Bettant, »

La passation du marché a été réalisée selon une procédure adaptée (MAPA) conformément au Code de la commande publique.

Un avis d'appel à la concurrence a été publié sur la plateforme des marchés de l'Ain le 20 juin 2025, avec une date limite de remise des offres fixée au 25 juillet 2025 à 12h00.

Un avis complémentaire a été publié dans le journal « La voix de l'Ain » le 23 juin 2025.

Six entreprises ont remis une offre.

Après analyse des offres. Il apparaît que l'entreprise COIRO, a présenté l'offre technico-économique la plus avantageuse au regard des critères annoncés dans le règlement de consultation.

Le comité syndical, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Attribue le marché relatif aux travaux de « mise en Séparatif des réseaux d'assainissement rue de la Poste et route de Vaux sur la commune de Bettant, » à l'entreprise COIRO, ayant proposé l'offre technico-économique la plus avantageuse,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché correspondant et ainsi qu'à procéder à sa mise au point en vue de la notification,

Accusé de réception en préfecture  
09135010483920250925D-2025-061-PR  
Date de réception préfecture : 25/09/2025

3. Confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

ANNEXE : Délibération de la commune de Vaux-en-Bugey

Fait et délibéré le 18/09/2025

Thierry DEROUBAIX, Président



La présente délibération sera notifiée à Mme la Préfète de l'Ain. La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture  
001-250101839-20250925-D-2025-061-DE  
Date de réception préfecture : 25/09/2025